

Expéditeur: Clesse Charles-Eric <Charles-Eric.Clesse@just.fgov.be>

Date: 13 mars 2020 à 18:47:04 UTC+1

Objet: Fermeture partielle de l'auditorat

Messieurs les bâtonniers

Suite aux communications émises par le gouvernement et aux informations reçues par le collège du ministère public, voudriez-vous noter que mon Office limitera sa présence dans les bureaux au strict nécessaire.

A Charleroi

Mon Office sera ouvert au public uniquement de 8h30 à midi. Nous travaillerons à bureau fermé les après-midi. Un seul magistrat sera présent pour assurer une présence ainsi que deux membres du personnel.

A Mons et Tournai

Mes divisions de Mons et Tournai ouvriront en alternance, de 8h30 à midi, selon la tableau suivant.

Je ne peux pas assumer une présence sur les deux divisions dès lors qu'un de mes magistrats est confiné sur ordre médical et que cela réduit mes effectifs. En outre, ce tableau pourrait changer si d'autres magistrats doivent être confinés suite à une éventuelle contamination.

16/3 : Tournai

24/3 : Tournai

17/3 : Mons

25/3 : Mons

18/3 : Tournai

26/3 : Tournai

19/3 : Mons

27/3 : Mons

20/3 : Tournai

30/3 : Tournai

23/3 : Mons

31/3 : Mons

Je vous prie de croire, messieurs les bâtonniers, en l'assurance de ma parfaite considération.

Charles-Eric Clesse

